CONSEIL EXÉCUTIF Cent cinquante-quatrième session Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EB154/3 4 janvier 2024

Rapport des comités régionaux au Conseil exécutif

Rapport du Directeur général

- 1. Le présent rapport fait la synthèse des travaux des comités régionaux de l'OMS, sur la base des rapports des présidents des comités. ¹ Il a été établi conformément aux propositions visant à améliorer la synchronisation entre les comités régionaux et le Conseil exécutif, et à la décision de l'Assemblée de la Santé selon laquelle les présidents des comités régionaux soumettent systématiquement au Conseil un rapport récapitulant les débats des comités. ² Il met l'accent sur les points et les résultats essentiels, notamment ceux qui ont une portée mondiale et ceux qui font suite à des décisions de l'Assemblée de la Santé et du Conseil.
- 2. Les six comités régionaux se sont réunis entre le 28 août et le 2 novembre 2023 comme suit :
 - soixante-treizième session du Comité régional de l'Afrique, du 28 août au 1^{er} septembre, à Gaborone, sous la présidence du D^r Edwin Dikoloti, Ministre botswanais de la santé et du bien-être ;
 - soixante-seizième session du Comité régional de l'Asie du Sud-Est, du 30 octobre au 2 novembre, à New Delhi, sous la présidence du D^r Mansukh Mandaviya, Ministre indien de la santé et de la protection de la famille;
 - soixante-treizième session du Comité régional de l'Europe, du 24 au 26 septembre, à Astana, sous la présidence de la D^{re} Azhar Giniyat, Ministre kazakhstanaise de la santé;
 - Soixantième Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)/soixante-quinzième session du Comité régional pour les Amériques, du 25 au 29 septembre, à Washington, D.C., sous la présidence de la D^{re} Ivette Berrío Aquí, Vice-Ministre panaméenne de la santé ;
 - soixante-dixième session du Comité régional de la Méditerranée orientale, du 9 au 12 octobre, au Caire, sous la présidence du D^r Ali Haji Adam Abubakar, Ministre somalien de la santé;
 - soixante-quatorzième session du Comité régional du Pacifique occidental, du 16 au 20 octobre, à Manille, sous la présidence du D^r Mohammad Isham Jaafar, Ministre brunéien de la santé.

¹ Les rapports des présidents des comités régionaux sont publiés intégralement sur le site Web de l'OMS (http://apps.who.int/gb/statements/RC/2023/, consulté le 4 janvier 2024).

² Voir la décision WHA65(9) (2012) sur la réforme de l'OMS, paragraphe 4.d).

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

- 3. Le Comité régional de l'Afrique s'est tenu sous forme hybride. Au cours de la session, 11 documents sur des questions de santé publique d'intérêt régional et mondial ont été examinés. L'ordre du jour comportait 20 points, dont 11 portaient sur des questions de fond et comprenaient des documents clés tels que le rapport de la Directrice régionale sur les activités de l'OMS dans la Région, un rapport de situation sur le programme de transformation de l'OMS, le point sur le budget programme 2024-2025, le projet de quatorzième programme général de travail et une mise à jour sur le cycle d'investissement pour améliorer la prévisibilité et la flexibilité des ressources et le financement durable. Le Comité a adopté le cadre pour la mise en œuvre des orientations stratégiques mondiales pour les soins infirmiers et obstétricaux 2021-2025 ; le Cadre pour le maintien de systèmes de santé résilients en vue de parvenir à la couverture sanitaire universelle et de promouvoir la sécurité sanitaire (2023-2030) ; et le Cadre pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial contre l'alcool 2022-2030 dans la Région africaine de l'OMS. Il a également adopté des résolutions sur les stratégies régionales : pour accélérer la mise en œuvre et le suivi des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens 2023-2030 ; sur les services et systèmes de diagnostic et de laboratoire 2023-2032 ; et pour la promotion de la santé et du bien-être 2023-2030.
- 4. Les cadres et stratégies adoptés au cours de la session ont été conçus pour accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle, la sécurité sanitaire et la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé dans la Région africaine. Le Secrétariat de l'OMS a rendu compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies et des cadres en cours approuvés à la session précédente et le Comité est convenu des mesures à prendre à l'avenir. Le Comité a pris note des progrès accomplis et des difficultés rencontrées. Les États Membres et les participants ont formulé des recommandations visant à surmonter ces difficultés et à accélérer les progrès dans la mise en œuvre des stratégies et des cadres.
- 5. Trois événements spéciaux ont été organisés au cours de la session : un événement visant à renforcer les actions multisectorielles pour faire face à la crise de la nutrition et à l'insécurité alimentaire dans la Région africaine ; un événement pour célébrer le 75° anniversaire de l'OMS ; et un événement sur l'interruption de la transmission de tous les poliovirus dans la Région africaine. Le Comité a adopté 12 décisions, notamment la décision de supprimer l'établissement de rapports sur les résolutions et décisions concernant les stratégies, les cadres et les documents techniques adoptés entre la soixante-deuxième session du Comité régional et la soixante-douzième session du Comité régional et la décision portant accréditation de huit acteurs régionaux non étatiques, comme l'a recommandé le Sous-Comité du programme.

COMITÉ RÉGIONAL POUR LES AMÉRIQUES

6. Le Comité régional pour les Amériques a examiné le document de consultation sur le projet de quatorzième programme général de travail établi par le Secrétariat de l'OMS. Le Comité s'est félicité de l'accent mis sur les déterminants de la santé et sur le travail inachevé pour atteindre l'objectif 3 de développement durable et la couverture sanitaire universelle. Il a souligné qu'il importait de se concentrer sur les populations les plus marginalisées et de s'attaquer à la discrimination, à l'inégalité entre les sexes et à d'autres facteurs d'inégalité en matière de santé. La réorientation vers une présence renforcée de l'OMS dans les pays a également été saluée. Tout en soutenant la vision d'un projet commun de quatorzième programme général de travail pour tous les acteurs de la santé, le Comité a souligné que le projet de quatorzième programme général de travail devrait être, surtout et avant tout, un projet pour l'OMS. Le Comité a prié instamment le Secrétariat de l'OMS d'identifier des résultats et des produits concrets et de montrer comment l'OMS démontrerait sa valeur ajoutée dans l'obtention de ces résultats.

- 7. Le Comité a aussi formulé des observations sur les travaux de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, et du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005). Le Comité a souligné que les États Membres de la Région devaient continuer à participer aux deux processus de négociation afin de veiller à ce que les perspectives régionales soient prises en compte dans les textes finaux. Le Comité a également souligné que le nouvel instrument relatif aux pandémies et le règlement modifié devaient être complémentaires et ni redondants ni contradictoires. La nécessité de continuer à renforcer les principales capacités du Règlement sanitaire international (2005) et d'assurer le respect du Règlement a été notée.
- 8. Le Comité a adopté le budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2024-2025 et un nouveau barème des contributions fixées pour les États Membres de l'OPS. Le Comité a également adopté des résolutions définissant une politique régionale sur le renforcement des ressources humaines de santé pour des systèmes de santé résilients ; une politique concernant la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes ; une stratégie pour améliorer la santé mentale et la prévention du suicide dans la Région des Amériques ; et un document de réflexion sur la communication stratégique en santé publique pour le changement de comportement.

COMITÉ RÉGIONAL DE L'ASIE DU SUD-EST

- 9. Le Comité régional de l'Asie du Sud-Est a adopté six résolutions et trois décisions, chacune portant sur des aspects cruciaux du programme sanitaire régional et mondial, notamment la Déclaration de Delhi sur le renforcement des soins de santé primaires en tant qu'élément clé de la réalisation de la couverture sanitaire universelle. Le Comité a examiné des questions importantes, telles que le financement durable, le budget programme 2024-2025 et le projet de quatorzième programme général de travail. Il a approuvé un cadre stratégique régional pour pérenniser et accélérer les progrès et innover afin de mettre fin aux maladies tropicales négligées, pour la période 2023-2030.
- 10. Le Comité s'est félicité de la version 2023 du rapport de l'OMS sur le suivi des progrès accomplis dans le domaine de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable liés à la santé dans la Région de l'Asie du Sud-Est, qui brosse un tableau complet de la situation et des tendances pour 46 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés à la santé et 5 autres indicateurs pertinents pour le treizième programme général de travail, 2019-2025, pour tous les États Membres de la Région. Le Comité a pris note de l'Appel à l'action de Dacca et de la nouvelle initiative visant à accélérer la prévention et la lutte contre les maladies cardiovasculaires dans la région de l'Asie du Sud-Est (SEAHEARTS), cette dernière représentant une adaptation du guide technique HEARTS de l'OMS. Le Comité a également adopté une résolution à ce sujet. Le Comité a également examiné sept rapports de situation sur certaines résolutions du Comité régional, notamment sur la maladie à coronavirus (COVID-19) et « la reconstruction en mieux », et sur les mesures visant à promouvoir les services de santé essentiels afin d'atteindre la couverture sanitaire universelle et les objectifs de développement durable liés à la santé.
- 11. Conformément à l'article 52 de la Constitution de l'OMS et à l'article 49 de son Règlement intérieur, le Comité a désigné M^{me} Saima Wazed (Bangladesh) pour le poste de Directrice régionale. Le Comité a demandé au Directeur général de l'OMS de proposer au Conseil exécutif la nomination de M^{me} Wazed en tant que Directrice régionale à compter du 1^{er} février 2024.

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE

- 12. À la suite des allocutions du Directeur général de l'OMS et du Directeur régional pour l'Europe sur la santé dans le monde et dans la Région, le Comité régional de l'Europe a adopté une résolution et des décisions sur des sujets techniques prioritaires, notamment un cadre d'action régional pour les personnels de santé et d'aide à la personne 2023-2030, une feuille de route sur la résistance aux antimicrobiens, un plan d'action sur la santé des réfugiés et des migrants, ainsi qu'un document sur l'environnement et la santé.
- 13. Le Comité a également discuté du programme de préparation, de riposte et de résilience face aux urgences sanitaires dans la Région, y compris de l'alignement entre les travaux régionaux et mondiaux. Ce programme sera élaboré en étroite collaboration avec les États Membres, l'initiative des équipes médicales d'urgence constituant un pilier essentiel de ce travail.
- 14. Les questions abordées lors de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé ont été examinées au cours de la session, notamment le projet de quatorzième programme général de travail et le cycle d'investissement connexe, et le Comité a noté avec satisfaction l'importance accordée au processus consultatif d'élaboration du projet de quatorzième programme général de travail.
- 15. Dans le but d'améliorer la transparence et la responsabilisation et de soutenir la gouvernance participative, un nouveau rapport sur la responsabilisation a été présenté qui a permis de dresser le bilan de la manière dont l'OMS/la Région européenne a été gérée, dirigée et gouvernée, en particulier des efforts visant à : accorder une plus grande importance aux pays et aux résultats au niveau national ; améliorer la viabilité et la gestion financières ; soutenir la santé et le bien-être au travail ; prévenir l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels ; renforcer les partenariats ; améliorer la collaboration avec les acteurs non étatiques ; et veiller à ce que les réunions des organes directeurs soient efficaces et efficientes. Le Comité s'est félicité de la publication de ce rapport, qui sera présenté chaque année parallèlement aux mises à jour sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen global de la gouvernance qui ont été approuvées au cours de la session.
- 16. Enfin, le Comité a examiné les questions budgétaires, notamment le rapport à mi-parcours sur l'exécution du budget programme 2022-2023 et le plan régional d'exécution du budget programme 2024-2025.

COMITÉ RÉGIONAL DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

17. Le Comité régional de la Méditerranée orientale s'est félicité de la vision de l'OMS pour la santé dans la Région, *Vision 2023*, et de la mise en œuvre de la stratégie qui l'accompagne au cours de la période 2018-2023. Le Comité a été informé des dernières avancées et a examiné l'approche proposée en vue de l'élaboration d'un plan pour le cycle d'investissement de l'OMS et du projet de quatorzième programme général de travail. Le Comité a examiné et adopté des résolutions sur les thèmes suivants : la lutte contre les maladies non transmissibles dans les situations d'urgence, sous la forme d'un cadre d'action régional ; le renforcement de la préparation de santé publique pour les rassemblements de masse dans la Région de la Méditerranée orientale ; le changement climatique, la santé et l'environnement, sous la forme d'un cadre d'action régional, 2023-2029 ; et sur les personnels de santé dans la Région de la Méditerranée orientale, pour passer des enseignements tirés de la COVID-19 à l'action. Le Comité a également approuvé un cadre d'action stratégique régional pour renforcer le système de sécurité routière et a décidé de prolonger jusqu'en 2030 la période de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action régionaux pour la lutte antitabac 2019-2023.

18. Le Comité a désigné une nouvelle Directrice régionale pour la Méditerranée orientale, la D^{re} Hanan Hassan Balkhy (Arabie saoudite), à compter du 1^{er} février 2024. Le Comité a remercié le Directeur régional sortant, le D^r Ahmed Al-Mandhari, pour son engagement en faveur de la santé publique mondiale et pour ses contributions et réalisations au cours de son mandat, et a décidé de le nommer Directeur régional émérite.

COMITÉ RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL

- 19. Dans la résolution WPR/RC74.R1, le Comité régional du Pacifique occidental a prié le Directeur général de l'OMS de proposer au Conseil exécutif la nomination du Ministre de la santé des Tonga, le D^r Saia Ma'u Piukala, au poste de Directeur régional pour le Pacifique occidental pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} février 2024 ; dans la résolution WPR/RC74. R2, il a exprimé sa gratitude à la Directrice régionale par intérim, la D^{re} Zsuzsanna Jakab, pour les services qu'elle a rendus à la Région.
- 20. Dans la décision WPR/RC74(1), le Comité a adopté des amendements à son Règlement intérieur afin d'en améliorer la clarté et de mieux s'aligner sur les règles d'autres organes directeurs de l'OMS; dans la décision WPR/RC74(2), il a choisi la Chine pour désigner un représentant qui siégera au Comité Politiques et Coordination du Programme spécial PNUD/FNUAP/UNICEF/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine pour une période de trois ans; et dans la décision WPR/RC74(3), il a demandé au nouveau Directeur régional de définir des options pour assurer la répartition équitable des sièges du Conseil exécutif attribués à la Région.
- 21. En ce qui concerne la poursuite des travaux techniques, le Comité a adopté les résolutions suivantes : la résolution WPR/RC74.R3 portant approbation du Cadre d'action pour la sécurité sanitaire en Asie-Pacifique qui donnera à la Région du Pacifique occidental les moyens de faire face aux menaces pour la santé publique grâce à une approche globale et multisectorielle du renforcement des systèmes de sécurité sanitaire ; la résolution WPR/RC74.R4 portant approbation du Cadre d'action régional sur la communication pour la santé vision de la communication mise au service de la santé publique dans la Région du Pacifique occidental, un outil pour utiliser la communication stratégique en santé afin d'améliorer les connaissances en matière de santé et de promouvoir un changement de comportement, de manière à améliorer les résultats en matière de santé dans toute la Région ; la résolution WPR/RC74.R5 portant approbation de la Stratégie régionale pour l'innovation en santé dans le Pacifique occidental afin de fournir des orientations aux États Membres pour concevoir des innovations en santé qui donnent la priorité au bien-être et à l'équité ; et la résolution WPR/RC74.R6 portant approbation du Cadre régional pour constituer les personnels de santé du Pacifique occidental de demain afin de promouvoir une plus grande disponibilité régionale de personnels de santé motivés et compétents pour renforcer les soins de santé primaires en vue d'atteindre la couverture sanitaire universelle.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

22. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

_ _ _